

Séance du 17 juillet 2001

L'an deux mil un le dix sept Juillet, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN . M. Yvon FOLLOROU, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Pierre MENEZ, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Pierre MENEZ 1er Adjoint à M. Paul UGUEN, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juillet 2001

Date de Publication : 18 Juillet 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

| |
|----------------------------------|
| Objet : Tarifs des pesées |
|----------------------------------|

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 28 Mai 1996 fixant les tarifs de pesées actuellement en vigueur et précise qu'il y a lieu de relever ces prix.

Il propose d'appliquer les prix suivants à compter du 1er Janvier 2002 :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| 2,30 Euros :(15,09 Frs): | Jusqu'à 5 tonnes |
| 3,90 Euros :(25,58Frs): | de 5 à 10 tonnes |
| 6,20 Euros :(40,67Frs): | de 10 à 20 tonnes |
| 7,00 Euros :(45,92Frs): | de 20 à 30 tonnes |
| 8,55 Euros :(56,08 Frs): | au delà de 30 tonnes |

Le Conseil , à l'unanimité approuve ces propositions.